

LE MILITAIRE DANS LES PROCESSUS DE "MONDIALISATION". LE "FACTEUR TRANSATLANTIQUE" ET LA PLACE DE L'EUROPE

(Version très provisoire)

Claude Serfati (c3ed, université de Saint-Quentin-en-Yvelines)

La contribution présentée au précédent forum (11-12 octobre 2001) avançait, dans son avertissement liminaire (rédigé le 12 septembre 2001) l'hypothèse que : *"Tout porte à croire que les questions militaires vont prendre une importance croissante dans la reproduction des rapports sociaux capitalistes à l'heure de la mondialisation"*.

Cette contribution poursuit la réflexion sur la place du militaire, et dans ce cadre, analyse certains enjeux posés à l'Union Européenne par la mise en place d'une défense commune. Elle accorde une place centrale à la "relation transatlantique".

VERS UNE POLITIQUE DE DÉFENSE ET DES MOYENS COMMUNAUTAIRES

Les premières tentatives européennes dans le domaine de la défense sont antérieures à la création de la CEE en 1958. La Communauté européenne de défense est créée en 1952. Elle reçoit le soutien des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. L'armée européenne est intégrée à l'OTAN. Le refus de la ratification par la France en 1954 met fin à cette tentative. Lors même que le Traité de Rome affiche des objectifs de long terme sur le plan politique, il exclut les affaires de défense qu'il réserve à la seule compétence des Etats-membres. Les propositions de de Gaulle (1958) de créer un '*directoire*' au sein de l'alliance atlantique, accompagnées d'un ensemble d'autres mesures (Plan Fouchet, 1960-61) destinés à favoriser l'affirmation d'une identité européenne de défense dans le cadre des Traité de Rome de 1957, se soldent par un échec [Klein, 2003].

Il faut attendre le traité de Maastricht (1992) pour que les questions de défense soient introduites dans un Traité. Cependant, alors qu'il est clair et offensif sur la création de la monnaie *unique*, le traité est plus que prudent sur la politique étrangère et de sécurité *commune* qui relève du deuxième pilier (intergouvernemental) donc de la prise de décision à l'unanimité. La formule de l'article J.4¹ est floue, l'horizon est indéfini, les modalités non précisées. La fin de la décennies 90 témoigne d'une certaine avancée. Le traité d'Amsterdam (1997) décide de favoriser une politique étrangère et de sécurité commune qui inclura la constitution progressive d'une politique de défense *commune* [...] qui pourrait conduire à une défense commune, si le Conseil le décide" (article 17.1). Le sommet Franco-Britannique de Saint-Malo (4 décembre 1998) prône la mise sur pied d'une capacité politique et militaire de l'UE. A la fin des années quatre-vingt-dix, la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) est ainsi assortie d'une politique européenne de sécurité et de défense (PESD) .

En fait, une initiative importante avait déjà été prise en juin 1992. Le Conseil européen réuni à Petersberg fixe aux forces armées des pays Européens des missions de tâches humanitaires et de sauvetage, de maintien de la paix et de force de combat dans la gestion des crises, y

¹ "La politique étrangère commune de sécurité inclura toutes les questions relatives à la sécurité de l'Union, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune qui pourrait le moment venu, conduire à une défense commune" .

compris le rétablissement de la paix (peacemaking) . Ces missions, qualifiées depuis missions de "Petersberg", sont confirmées et inscrites dans le Traité de l'Union comme les objectifs centraux assignés à la défense européenne à construire (article 17.2) . Comme c'est fréquemment le cas dans la diplomatie internationale, les traductions des textes dans les différentes langues des Etats-membres laissent la place à ce qui dans le langage des chancelleries, est appelé une "ambiguité constructive", et qui signifie plus simplement l'utilisation *à la carte* des textes. Ainsi, certains experts considèrent que la participation des pays européens à la guerre du Golfe en 1991, et bien plus tôt à la guerre de Corée (1952) peuvent être considérées comme relevant des "missions de Petersberg" [Heisbourg, 2000, 23] . De plus, il ne fait pas de doutes que les missions de "peacemaking", terme relativement neutre, incluent en fait des mesures coercitives². Cette utilisation flexible des formulations adoptées par l'UE permet au groupe de travail sur la constitution consacré à la "défense" de formuler des propositions qui de fait, élargissent la gamme des missions de Petersberg (par exemple à l'assistance militaire et à la coopération avec les forces armées d'un pays tiers) [The European Convention, WG8 22, 16 décembre 2002] .

A partir de la fin des années quatre-vingt-dix³, ces objectifs assez larges, et qui sont donc flexibles dans leur interprétation, ont été assortis de décisions destinées à faciliter leur mise en œuvre opérationnelle. Les sommets de Cologne (juin 1999) et d'Helsinki (décembre 1999) définissent un "*objectif global*" (headline goal) destiné à l'horizon de 2003, à doter l'Union Européenne de capacités militaires et donner ainsi une certaine consistance à la PESD. Il stipule que "les Etats membres, doivent être capables, d'ici 2003, de déployer en 60 jours et pour une durée d'au moins 1 an des forces militaires pouvant aller jusqu'à 50-6000 personnes capables d'accomplir l'ensemble des missions de Petersberg"⁴ . La création d'un poste de Haut représentant (18 octobre 1999) confié à J. Solana, qui venait de quitter le poste de Secrétaire Général de l'OTAN, concrétisa ces premiers pas de la PESD.

Les sommets de Cologne et d'Helsinki décident la création de structures destinées à donner au sein de l'UE plus de poids aux questions militaires. On citera :

- le Comité politique et de sécurité (COPS) comprenant des hauts fonctionnaires (niveau ambassadeurs) de chaque Etat membre qui a pour fonction de gérer le développement des situations de crise et, en cas de déploiement militaire de l'UE, de se réunir en tant que centre politique de direction quotidienne des opérations militaires. (détail COPS dans Klein, 267) . Au sommet d'Helsinki, le Conseil a fait du COPS "*la cheville ouvrière de la PESD et de la PESC*" .
- Le Comité militaire, institution militaire la plus élevée de l'UE qui est composé des chefs d'Etat-majors des 15 Etats-membres.
- Un Etat-major militaire, placé sous la direction du COPS et assure certaines fonctions opérationnelles.

² Sa traduction en français est "rétablissement de la paix" .

³ Certains font remonter les initiatives à la décision prise en 1992 par Mitterrand et Kohl de créer un corps européen composé de la brigade franco-allemande, et qui devait s'élargir à des divisions et brigades espagnoles et belges, ainsi qu'à un détachement luxembourgeois.

⁴ L'objectif de Petersberg (60000 soldats déployés) exigerait en pratique l'existence d'un réservoir de 180000 soldats (rotation, support de troupes, etc.) [Heisbourg, 2000] . Les Etats Européens ont confirmé en 2001 l'existence d'un potentiel de plus de 10000 soldats, 400 avions de combat et 100 navires de guerre [SIPRI, 2002]

UNE RÉFÉRENCE PERMANENTE A L'OTAN

Les relations qui existent entre d'une part la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) , la création de moyens militaires communautaires et d'autre part l'OTAN sont l'objet de très nombreuses exégèses sur la possibilité d'une dissociation entre les Etats-Unis et l'Europe. Pourtant, la lecture des documents officiels et les déclarations des représentants des gouvernements ne laisse guère de doutes : la défense européenne n'a aucune existence hors des liens forts qu'elle entretient avec l'organisations transatlantique. Cette adhésion au cadre référentiel de l'OTAN concerne les objectifs stratégiques et les capacités opérationnelles, elles impactent directement la "transatlantisation des industries d'armement" [Serfati, 2003a] . La discussion qui se mène en Europe sur ces questions est circonscrite au degré d'autonomie dont disposerait l'UE dans ses décisions d'engagement militaire.

Il fut en particulier beaucoup question lors des propositions faites en faveur de la création d'une "Identité Européenne de sécurité et de défense" (IESD), d'une possible concurrence entre celle-ci et l'OTAN. En fait l'IESD fut adoptée au sommet du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles (10-11 janvier 1994) à l'initiative séparée mais convergente de Paris, Londres et Washington, elle signifie en fait, derrière son aspect anodin, la constitution de l'UE comme un "pilier" au sein de l'OTAN. Ses lignes de force demeurent celle d'une politique de défense Européenne intégrée dans une perspective transatlantique. Sur cette orientation, on trouve tous les gouvernement, y compris les gouvernements Français qui rappellent avec constance qu'une défense Européenne, hors de liens forts avec les Etats-Unis et l'OTAN est impensable⁵. On trouve également sur cette orientation la quasi-totalité de la pensée politique (think tanks) des Etats-Unis, qu'on présente – surtout en France- comme adversaire ou même inquiète d'une montée en puissance de la défense européenne. Ainsi que le rappelait un spécialiste, ancien membre de l'Administration Clinton, l'inquiétude des Etats-Unis n'est pas une "*éventuelle puissance future. C'est au contraire sa faiblesse politique et militaire actuelle*"⁶. Cette position n'est pas seulement défendue par les internationalistes libéraux proches des Démocrates. Elle est également formulée par les membres de l'Administration "unilatéraliste" de Bush. Robert B. Zoellick, (secrétaire au Commerce dans l'Administration de G.Bush) , reprochait même à l'Administration Clinton sa méfiance vis-à-vis de la PESD qui risquait de produire un divorce transatlantique, car les efforts trop limités de l'Europe en matière de défense risquent d'affaiblir l'OTAN⁷. Du reste, loin de la voir d'un œil méfiant, la déclaration adoptée au Sommet de l'OTAN, réuni à Washington en avril 1999 considère au contraire la construction l'IESD comme un des moyens de la mise en œuvre son nouveau "concept stratégique".

Les moyens militaires mis en œuvre par l'UE ont également un cadre prédéfini. La prééminence de l'OTAN est confirmée par le Sommet d'Helsinki :"*Le conseil Européen souligne sa détermination de développer une capacité autonome afin de prendre des décisions, et là où l'OTAN n'est pas engagée de lancer et conduire des opérations militaires dirigées par l'UE en réponse aux crises internationales. Ce processus évitera les duplications non-nécessaires et n'implique pas la création d'une armée Européenne*" [Rutten, 2001, 82] . Du point de vue opérationnel, la suprématie technologique les Conseils Européens réunis

⁵ Voir parmi de très nombreuses déclarations, celles faites par M. Védrine, alors ministre des affaires étrangères : "la défense européenne n'est pas seulement bonne pour l'Europe, mais aussi pour l'Alliance" [Monde 13 juin 2001] ou récemment Me Alliot-Marie, Ministre de la défense qui rappelle que "l'OTAN est la garantie majeure de notre sécurité collective" [Defense and Security, 2003] .

⁶ I.H. Daalder, "Europe and America Aren't Divorcing" , *The Wall Street Journal Europe*, 10 décembre 1999

⁷ Cité par Sloan, 2000, p.38.

depuis le sommet de Feira, Portugal (juin 2000) , ont veillé à la mise en place de réunions fréquentes entre les structures militaires (COPS, etc) créées par l'UE et celles de leurs homologues de l'OTAN [Dumoulin, 2003, 287] .

Les Etats-Unis veillent d'ailleurs à la prégnance de l'Alliance transatlantique lorsque des décisions de l'UE leur semblent aller trop loin. Ainsi, la décision de créer une force de réaction rapide Européenne (FRRE) a été rapidement suivie par la proposition faite par le ministre de la défense des Etats-Unis, M. Rumsfeld, et adoptée au Sommet de l'OTAN à Prague (21-22 novembre 2002) , que l'OTAN crée sa propre force de réaction rapide . Il va de soi que les deux forces ne seront pas concurrentes, et qu'une grande partie sera même commune. La suprématie technologique des Etats-Unis, l'écart de capacités militaires (capability gap) et la nécessité d'une interopérabilité des équipements des armées Américaines et Européennes sont des problèmes que l'OTAN tente de régler avec le lancement de programmes tels que la Defence Capabilities Initiative (DCI) lancée au Sommet de Washington (avril 1999) . Cette initiative qui comprend en particulier le déploiement et la mobilité, la capacité de ravitaillement et la logistique, l'engagement effectif, la survabilité des forces et l'infrastructure, les systèmes de commande, contrôle et d'informations se traduit par une subordination croissante des groupes Européens aux programmes de systèmes d'armes développés par le Pentagone (voir le cas exemplaire de l'avion de combat F-35) .

VERS L'"EUROPE PUISSANCE" ?

Les initiatives prises dans le domaine de la défense par l'Union Européenne semblent couronner la construction d'un édifice qui a commencé par la constitution d'un marché commun puis la création d'une monnaie unique. Elle marquerait alors l'émergence d'une puissance Européenne, qui n'est "*ni un embryon d'Etat national – même fédéral – ni une union conventionnelle d'Etats nationaux*" [Dehove, 1997, 51] . Certains considèrent que les progrès de la PESD et l'émergence de l'Europe puissance vont susciter des antagonismes croissants avec les Etats-Unis. La réalité est aujourd'hui encore assez différente, et les facteurs de "transatlantisation" demeurent puissants.

DE LA PUISSANCE 'ECONOMIQUE À LA PUISSANCE MILITAIRE

Les fondements économiques d'une dissociation possibles entre l'Europe et les Etats-Unis ne manquent pas. La zone a développé une forme d'union régionale qui a favorisé l'interdépendance des économies des pays membres. C'est peu de dire que les politiques macroéconomiques sont devenues de plus en plus interdépendantes sous l'effet des critères posés en 1992 à Maastricht, et confirmés dans le Pacte de stabilité et de croissance en 1997. Ce qui ne signifie pas qu'elles soient coordonnées [Boyer, 2000] . La création de l'Euro constitue un atout supplémentaire dans les relations économiques internationales et sa montée en puissance pourrait être une menace sérieuse contre l'"unilatéralisme monétaire" pratiqué depuis trois décennies par les Etats-Unis. L'adhésion de dix pays membres dès 2004 devrait renforcer la base industrielle de l'UE et la compétitivité des groupes Européens. L'extension spatiale de l'UE qui la met aux portes de la Russie et du Moyen-orient est en train de la faire changer de nature. Déjà dotée d'une monnaie unique, l'Europe va devenir une "vraie" puissance grâce à sa politique de défense commune. Au pessimisme provoqué par la relative modestie des initiatives vers une défense Européenne mentionnés plus haut et par les dissensions révélées avec force à propos de la guerre menée par les Etats-Unis contre l'Irak, les optimistes rappellent que trois décennies séparent la création du serpent monétaire européen (en 1972) , première tentative de la volonté de s'émanciper de la dictature du dollar lors de la disparition du système de l'étalon de change-or, et l'introduction de l'euro (en 2002)

L'émergence de l'Union Européenne comme bloc autonome et rival des Etats-Unis semble confortée par les analyses du régionalisme (continental) . Il est clair que les flux d'échanges des pays du Nord sont largement réalisés entre les pays de la même région [Freudenberg, 1997] . Les effets de proximité mis en évidence par la "nouvelle économie géographique" expliquent cette situation, mais les facteurs politiques sont au moins aussi important pour expliquer la formation et la solidité des blocs régionaux se forment.

La base économique élargie fait que "*l'Europe exprime sa force presque malgré elle. Sa pesée économique la conduit à effacer progressivement le pouvoir politique et militaire des Etats-Unis*" [Todd, 2002, 210] . L'idée que la force économique assoit et développe la puissance militaire n'est évidemment pas neuve, elle forme une des principales conclusions de l'étude historique faite par P.Kennedy [1987] . Elle était également au centre des réflexions du début de la décennie 90 sur le déclin de la compétitivité de l'économie des Etats-Unis, attribués à des politique technologique trop dirigés vers les besoins militaires. La disparition de l'URSS modifiait pourtant considérablement les enjeux de sécurité internationale et donnaient une importance croissante aux dimensions économiques de la sécurité. L'UE dispose de capacités industrielles et technologiques qui en font déjà une puissance économique rivale des Etats-Unis. La transformation de cette rivalité économique en conflits plus violents n'est pas à exclure si la structure des relations internationales devait favoriser non pas le multilatéralisme géré par les trois grandes zones régionales (*managed multilateralism*) , mais la compétition entre les régions sous la forme d'un protectionnisme défensif [Sandholz et alii, 1992, 174] . L'économie politique internationale donne une explication complémentaire à la possibilité pour l'Union Européenne de devenir une puissance militaire. Le déclin de sa puissance économique, accélérée par la défaite au Viet-Nam et la politique de Reagan rapproche les Etats-Unis d'un comportement d'"hegemon prédateur" , qui exploite son statut pour des objectifs purement nationaux⁸ [Gilpin, 1987, 345] . Elle attise l'antagonisme avec les pays Européens et les incite à se constituer en puissance militaire.

UN "SOFT POWER À L'ERE DE LA POSTMODERNITÉ

La transition (douce) d'une Europe bloc régional à une Europe puissance politique et militaire est également facilitée par l'existence de valeurs culturelles et morales qui différencient profondément le continent et les Etats-Unis. Les différences de valeurs sont même amplifiées en raison du cours unilatéraliste pris par l'Administration Bush. La construction d'une identité politique ancienne, prend depuis la guerre du golfe (de 1991) une épaisseur de plus en plus lisible [Joxe, 2002, 103]. "*c'est-à-dire sa démocratisation réelle en tant qu'unité fédérale ou confédérale*" (157) se fera sur la base de valeurs foncièrement différentes de celles des Etats-Unis, et dont la République France est le meilleur porte-parole (28-35) . L'Union Européenne deviendrait alors une puissance militairement forte, mais non agressive, une "Europe puissance" mais du type "soft power". Les initiatives prises par les pays de l'UE en matière de politique de défense au cours des dernières années fondées illustrent cette préférence des Etats Européens.

De fait, poursuivent ces analyses, le rôle assigné à la défense européenne dans les relations internationales est différent de celui des Etats-Unis. Il est fondé sur l'utilisation des moyens militaires de l'Union Européenne dans le cadre des missions humanitaires telles qu'elles sont définies par le Conseil Européen de Petersberg et non pas sur des ambitions impériales. Si l'on suit Cooper, c'est une confirmation que l'Europe est entrée dans la post-modernité. Cooper

⁸ Il faut néanmoins ajouter qu'à l'époque l'auteur était sceptique sur la volonté de l'Union Européenne de prendre sa "part du fardeau" de la sécurité mondiale (Le "burden sharing" était un thème récurrent développé dans les analyses faites aux Etats-Unis du coût financier de l'OTAN) .

considère que l'"impérialisme dans le sens traditionnel est mort dans les Etats occidentaux [2002, 14] . Désormais, le refus du rapport de forces comme mode de gestion des relations entre pays et la fin de la nécessité impériale (*imperial urge*) qui lui est liée ce caractérisent les Etats post-modernes et post-impériaux. Les Etats-Unis n'ont pas encore franchi le stade postmoderne en raison des réticences de leur gouvernement et Congrès à accepter l'interdépendance et ses corollaires, l'ouverture, la surveillance mutuelle et l'interférence. En revanche, l'Union Européenne est l'archétype de ce type d'Etat puisque l'interférence mutuelle et la transparence y sont la règle. L'UE est plus un état transnational que supranational (p.15), une association volontaire plutôt que la soumission à un Etat central. L'impérialisme postmoderne qu'elle pratique consiste à créer, sous l'égide de l'ONU, un protectorat en Bosnie et au Kosovo et de fournir des soldats et des moyens matériels (18) . Un exégète de Cooper ajoute que les capacités militaires ne doivent pas être utilisées à des fins coloniales mais "pour tenter d'accélérer l'*histoire dans les 'régions prémodernes'*" [Ortega, 2001, 119] . L'Europe considère que le respect des droits de l'homme et la démocratie sont une condition de sa sécurité⁹ [Ehrhart, Chaillot, 2002, 24] . L'intervention humanitaire a une justification dans la conception universelle – cosmopolite – des droits de l'homme car les Etats ont cessé d'en être le garant exclusif, car ils les violent régulièrement.

Un point de vue convergent avec celui de Cooper est défendue par le commissaire Européen au commerce, P. Lamy et Z. Laïdi. Partant de la distinction établie par Nye entre "hard" et "soft power" [ce dernier désignant la capacité d'un pays d'obtenir ce qu'il veut par la simple attraction qu'il exerce] , ils considèrent que l'UE ne doit pas suivre les méthodes des Etats-Unis dans la gestion des relations internationales. Ceux-ci utilisent la force militaire pour faire prévaloir les intérêts généraux de paix, mais aussi leurs intérêts particuliers. L'UE, qui a une longue histoire de conflits meurtriers, doit au contraire s'affirmer comme un "soft power". Les Européens peuvent se doter d'un outil militaire propre et d'une diplomatie autonome, mais ils ne seront probablement pas mis au service d'une volonté de domination politique. D'une part, parce que "*l'Europe a épousé (sic) son besoin d'empire*", d'autre part parce que l'Europe, a peu de chances de devenir un Etat-nation [2002, 206]

LE FACTEUR TRANSATLANTIQUE

La présentation faite ci-dessus comporte une bonne dose d'illusion sur la capacité de l'UE de s'ériger en puissance militaire indépendante des Etats-Unis. Il n'est pas possible d'analyser la formation d'une PESD et l'éventualité de l'émergence de l'UE en tant que puissance militaire sans aborder la question de sa relation aux Etats-Unis et, plus généralement, celle du "facteur transatlantique" . La puissance des Etats-Unis demeure incontournable, et ce qui est qualifié de comportement "unilatéraliste" fait partie de la gouvernance de la globalisation. Les développements de la PESD ne visent pas à l'indépendance, mais à un renforcement des capacités militaires des pays de l'UE dans le cadre d'une collaboration, non exempte de rivalités, entre les deux régions de l'Atlantique.

LA PUSSANCE MILITAIRE ET SON UTILISATION

On peut mesurer à la fois l'importance du pouvoir militaire des Etats-Unis et les modifications de son rôle dans l'économie mondiale contemporaine en constatant l'historicité de la notion de sécurité. Dans la période qui s'était ouverte après la seconde guerre mondiale, les menaces contre la sécurité des Etats-Unis étaient principalement perçues comme des menaces militaires venant de l'URSS. Au cours des années quatre-vingt-dix, les modifications géopolitiques,

⁹ La même chose est évidemment affirmée en permanence dans les doctrines de sécurité nationale des Etats-Unis.

conjointement aux transformations économiques et technologiques ont profondément modifié l'approche à la sécurité développée au sein des cercles dirigeants des Etats-Unis. Et tout indique l'importance croissante prise par le militaire dans les relations économiques et politiques internationales [Serfati, 2003c] . Au début de 2001, il avait été souligné a) la place que les Etats-Unis accordaient à l'usage de la force militaire, b) la multiplication des guerres qui prenaient place dans plusieurs régions de la planète, au premier chef en Afrique. Ces guerres sont à la fois des produits et des composantes de la mondialisation ; c) la montée, parfois impressionnante comme en Asie du sud des budgets militaires. Ces faits conduisaient à parler de "mondialisation armée" [Serfati, 2001a] . Les réponses aux attentats du 11 septembre, qui ont été données principalement mais pas seulement par les Etats-Unis, accentuent ce cours¹⁰.

L'utilisation de la puissance militaire par une puissance dominante est naturellement banale dans l'histoire ancienne et moderne. Elle peut néanmoins déstabiliser les économistes attachés à une représentation néoclassique du monde, puisque le "*pouvoir est le banni*" de leur récit (Perroux) . Les chercheurs en économie politique internationale, y compris bien sûr ceux qui attribuent à l'Etat un comportement semblable à celui de l'*homo oecuménicus*, corrigent le tir. La plupart d'entre eux adhéreraient sans trop de difficultés à l'observation faites par Hirschmann que les nations ne sont pas ces enveloppes dont la seule existence est fondée sur des dotations factorielles plus ou moins statiques, mais qu'elles sont organisées en Etats "*qui possèdent un pouvoir de coercition qu'elles peuvent exercer sur d'autres nations, les méthodes de coercition étant militaires ou 'pacifiques'*" (Hirschman, notre traduction, les guillemets sont dans le texte original, 1945, p.13] . Ce rappel constitue un point de départ nécessaire pour l'économiste qui s'intéresse aux relations internationales, mais il peut tout aussi bien transformer l'Etat en un instrument plus ou moins aveugle des intérêts économiques. Il faut donc donner son contenu à la notion d'autonomie de l'Etat, et tirant parti des travaux sur les questions de défense menés par les institutionnalistes qui poursuivent les travaux de Veblen, souligner la capacité des institutions étatiques à développer des dynamiques qui leur permettent de consolider leur pouvoir et de s'enraciner plus profondément dans les rapports socio-économiques de leur pays [Serfati, 1995] . L'émergence des systèmes (appareils) militaro-industriels, l'influence qu'ils ont acquise et pérennisée dans les décennies d'après-guerre ne correspond pas seulement à leur "fonction" objective fondatrice qui est la défense du pays. Le recours (ou la menace de recours) à la force armée par une puissance dominante ne peut être expliqué ni par les seuls facteurs économiques¹¹, ni par la seule logique d'accumulation de pouvoir par les instances étatiques 'grâce' à la guerre. C'est un jeu complexe où se mêlent économie et politique qui forme des configurations historiques concrètes dans lesquelles les forces compulsives du militarisme triomphent. En ce sens, on peut dire qu'à chaque forme de régulation, correspond une forme particulière de guerre [Schmeider, 2001] .

L'"UNILATÉRALISME" FAIT PARTIE DE LA GOUVERNANCE DE MONDIALISATION

Le terme d'unilatéralisme, bien qu'il soit fortement imprécis¹², est abondamment utilisé pour qualifier le comportement actuel des Etats-Unis dans domaine des relations *politiques*

¹⁰ Ce papier aborde seulement la place du militaire dans les relations entre les Etats-Unis et les pays Européens, et non pas le thème plus général de la relation entre mondialisation et militarisme.

¹¹ Eux-mêmes très variés. Le cycle Kondratiev est un thème important d'analyse de la récurrence des guerres [Bosserelle, 2002] , mais également le business cycle [Thompson, 1982] , et bien sûr les rapports de force économiques entre nations qui structurent l'économie mondiale[Manfield, 1994]

¹² Faut-il qualifier d'"unilatéraliste" la manière dont les gouvernements Allemands et Français traitent les critères de convergence (en l'occurrence l'obligation que le ratio dépenses budgétaires/PIB ne dépasse pas 3% ?

internationales, qu'elles concernent le militaire (interventions militaires, non ratification voire non-signatures de très nombreux traités et accords sur les armes non conventionnelles) ou le juridique (Création de la Cour pénale internationale, extraterritorialité des conditions de détention après le 11 septembre 2001) . On pourrait tout autant qualifier de la même manière leur attitude vis-à-vis des relations *économiques* internationales. Les articles 301 et super 301 autorisent les Etats-Unis à s'exonérer des règles de l'OMC. Une autre comparaison peut être faite entre leur comportement sur le plan militaire et l'"unilatéralisme monétaire" et pas seulement parce que la défense et la monnaies sont les deux attributs majeurs de la souveraineté étatique. La "négligence bienveillante" dénoncée par R. Triffin était encore contrainte par le système de Bretton-Woods. La gestion du taux de change du dollar depuis plus de vingt ans procède d'abord des besoins internes. L'existence de bandes de fluctuations est très éloigné du polycentrisme monétaire souhaité pour juguler la soumission de la monnaie à la finance [Guttman, Plihon, 1996] et le comportement de la Réserve Fédérale ne fait même plus l'objet de commentaires lors des réunions du G-7(ou 8) .

L'analogie entre le comportement des Etats-Unis dans les domaines militaire et économique (commercial, monétaire) a néanmoins des limites. Les Etats-Unis disposent d'une suprématie militaire énorme sur leurs adversaires et sur leurs alliés, alors que dans le domaine économique, leur position est certes dominante, mais leur dynamisme repose de plus en plus fortement sur la capacité à faire financer par le reste du monde son triple déficit (budgétaire, extérieur, et des agents privés) . Ceux qui s'intéressent au rôle de la puissance hégémonique dans l'histoire longue du capitalisme soulignent que cette "*bifurcation entre les capacités militaires et financières*" [Arrighi, Silver, 1999, 275] est sans équivalent dans l'histoire moderne qu'on peut faire remonter au quinzième siècle. La conclusion est que "*l'hegemon est dans la situation anormale de ne faire face à aucun concurrence militaire, mais qu'il n'a pas pour les moyens nécessaires à la résolution des problèmes qui se posent au niveau du système*" [278] . Dans ce cadre, l'utilisation accrue de la puissance militaire serait un des instruments utilisés pour freiner le déclin économique. La guerre en Irak est interprétée par le Secrétaire d'Etat C.Powell, généralement qualifié de "multilatéraliste" comme un moyen de reconfigurer (*to reshape*) le Moyen-orient au profit des Etats-Unis [Powell, mars 2003] . Les dimensions géopolitiques sont évidentes, mais les objectifs économiques liés à l'approvisionnement en pétrole, considéré depuis longtemps comme un enjeu de sécurité nationale, ne le sont pas moins.

La "guerre contre la terreur" permet également aux Etats-Unis, non seulement de se réengager militairement en Asie du sud-est à un degré sans précédent depuis la guerre du Vietnam, mais également de jouer des questions de sécurité pour tenter d'influencer le cours des forums régionaux qui existent, soit par la présence dans ces forums d'agences de sécurité, voire de think tanks qu'ils influencent fortement, soit par le développement d'accords commerciaux bilatéraux avec les pays de la région [Jayasuriya, 2003] . Elle est également, on le verra, un moyen pour tenter de conformer les développements de la PESD de l'UE à l'"agenda" des Etats-Unis.

RIVALITÉ ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EU-USA

Les relations économiques transatlantiques ne peuvent pas être considérées sous le seul angle (abordé plus haut) de la rivalité qui dans un premier temps aurait soudé l'UE comme bloc concurrent des Etats-Unis, puis la doterait des outils de la puissance militaire qui la rendront concurrente et peut-être adverse. Les forces de coopération sont puissantes. Il faut d'abord tenir compte de l'intégration croissante des économies de l'UE et des Etats-Unis. Au cours des années quatre-vingt-dix, les flux d'IDE et les fusions-acquisitions, souvent utilisés comme indicateurs de la globalisation des firmes, ont été majoritairement croisés entre les deux côtés

de l'Atlantique, avec une accélération à partir de 1997 et la crise Asiatique. Il en va de même au niveau du commerce international. La majeure partie des flux a pris place entre l'Union Européenne et les Etats-Unis [Quinlan, 2003]. La constitution de blocs régionaux, considérée sous un autre angle, n'est pas un mouvement qui s'oppose à la "globalisation" des flux économiques. Elle est la forme de libéralisation des échanges qui correspond le mieux à la configuration de la globalisation [Michalet, 2003, 125]. Les transformations du gouvernement d'entreprise vers la "création de valeur pour l'actionnaire", la présence massive des fonds de placement anglo-américains dans le capital des groupes Européens, la participation de groupes financiers Américains et Européens dans le montage des plans de "sauvetage" mis en place dans les pays émergents, renforcent cette interdépendance grâce au puissant ciment formé par les institutions du capital financier.

Cette coopération n'est pas seulement souhaitée par les Etats et les groupes européens. Le comportement qu'on a qualifié d'"unilatéraliste" des Etats-Unis ébranle sérieusement l'architecture institutionnelle internationale, au centre desquelles on trouve les organisations internationales. Cependant, leur destruction comporterait pour les Etats-Unis également de sérieux dangers. Les institutions financières et commerciales internationales ont été le cadre dans lequel les pays les plus puissants ont organisé leurs rivalité et leur coopération dans les décennies d'après-guerre. Même à leur apogée, les Etats-Unis n'ont jamais considéré ces organisations comme un simple instrument de leur volonté [Murphy, 1994, 237-240].

Il est vrai que les forces centrifuges produites par la mondialisation du capital menacent fortement l'architecture institutionnelle internationale existante, comme en témoignent les échecs successifs des négociations au sein de l'OMC (Genève, mars 2003, Cancun, septembre 2003) et la remise en cause sévère des politiques menées par le FMI depuis l'effondrement de l'économie de l'Argentine. La crise, après avoir tour à tour ou simultanément touché la plupart des régions et des pays de la planète, y compris ceux qualifiés d'émergents, a depuis 2000 atteint les Etats-Unis, qui sont l'épicentre (au sens donné à ce terme dans phénomènes climatiques) de la mondialisation. Ces difficultés économiques ainsi que la puissance militaire décuplée grâce à la guerre contre la terreur, les incitent à multiplier les accords bilatéraux, que l'UE pourrait également adopter comme stratégie de représailles. Les institutions sont à l'évidence inadaptées à la période contemporaine de la mondialisation, mais elles demeurent le "plus petit dénominateur commun". En l'absence d'alternatives suffisamment solides, la disparition de ces institutions ouvrirait une période qui évoque pour tous, y compris pour les Etats-Unis, le spectre de l'entre-deux-guerres.

Il faut ajouter que les processus d'intégration transatlantique ne peuvent être expliqués par la seule densité des flux économiques. Les classes dominantes ont depuis longtemps cherché et réussi à mettre en place des coalitions qui leur permettent de consolider leur pouvoir, ou plus précisément leur "contrôle" [van der Pijl, 1998, 6]. La formation de classes transnationales – essentiellement transatlantique – construite autour de "valeurs communes" est un processus multi-séculaire. Ceci ne conduit pas pour autant à la domination de la mondialisation par "une" classe transnationale constituant son "Etat mondial", expression qui pour nous constitue un oxymore. Les classes dominantes ne sont pas seulement définies à partir de leur montant de leur revenus – et moins encore par l'origine géographique de ceux-ci. Leur domination est ancrée dans des rapports socio-politiques territorialisés qui demeurent – du moins dans les pays du centre – largement fondés sur les Etats-nations. Il n'existe pas d'"Etat transnational ou mondial", mais tout au plus, ce qui pourrait être appelé, faute de mieux, un bloc transatlantique hiérarchisé" [Serfati, 2001b].

L'hypothèse que le "déclin hégémonique" des Etats-Unis pourrait aboutir, comme lors d'autres périodes de transition hégémoniques, à des affrontements avec les pays candidats à sa

succession, comme le suggèrent certains courants "réalistes" de l'Economie politique internationale – ou dans une approche marxiste à des guerres inter-impérialistes – est hautement improbable. On laissera de côté ici l'opposition que manifesterait une très hypothétique "société civile mondiale" qui dit-on accompagne la mondialisation [Scholte, 2002] et que certains ont cru enfin trouver dans les manifestations du 15 février 2003 contre la décision des Etats-Unis contre l'Irak. L'interdépendance des économies transatlantiques et l'écrasante suprématie militaro-technologique des Etats-Unis sont deux caractéristiques qui rendent la période actuelle fort différente de celle qui conduisit à la "guerre de trente ans" du vingtième siècle.

SOLIDARITÉ MILITAIRE DES ETATS-UNIS ET DE L'UNION EUROPÉENNE

Au total, les relations entre les Etats-Unis et les pays Européens dans le domaine militaire se placent essentiellement sous le signe de la complémentarité. Les années quatre-vingts dix ont témoigné d'une convergence totale entre les Etats-Unis et les pays membres de l'UE en ce qui concerne l'engagement militaire, depuis la guerre contre l'Irak en 1991 jusqu'à celle menée en Serbie en 1999. La guerre en Afghanistan (2002) n'a pas terni la solidité de l'Alliance. La guerre menée contre l'Irak (2003) a en revanche divisé les pays de l'UE. Les pays Européens ne pouvaient accepter que la défense des "intérêts vitaux" des Etats-Unis, tels qu'ils sont définis dans la Stratégie de sécurité nationale, aboutisse à un comportement qui s'affranchisse avec tant de brutalité de l'architecture institutionnelle qui existe dans les relations internationales, et surtout qu'elles impactent, par le truchement du contrôle des ressources pétrolières de l'Irak¹³, leurs propres intérêts économiques. L'hostilité forte des gouvernements français et Allemands a eu quelques motivations différentes, mais elle exprime uniment leur volonté que la puissance militaire ne soit pas un instrument de redéfinition des rapports de force tels qu'ils sont établis par le fonctionnement des "marchés" et du libre-échange qui fondent la mondialisation.

En dépit de ces tensions fortes exprimées sur la question de la guerre en Irak, la mort de l'OTAN, maintes fois proclamée depuis la disparition de l'URSS (conduisant certains à définir l'acronyme NATO comme "Now Almost Totally Obsolete") n'est pas encore arrivée. Même si l'adhésion des pays de l'est à l'OTAN avant même leur entrée dans l'UE signale la volonté des Etats-Unis d'élargir le cercle de leurs alliés inconditionnels en Europe, elle n'est pas qu'une manœuvre anti-européenne. Les pays de l'UE, en dépit des réticences parfois exprimées par certains de ses membres (comme sur la guerre en Irak), demeurent des acteurs indispensables pour les Etats-Unis¹⁴. Ceux-ci ont besoin d'alliés qui les aident à gérer le "désordre mondial" (voir plus bas sur l'Afrique). Pour cela, la "coalition des volontaires" (ad hoc) est une *tactique* possible, mais l'OTAN demeure un cadre indispensable, même si certains considèrent que l'existence d'alliances de long terme solides fondés sur la convergence des intérêts avec les pays "amis" serait tout aussi efficace [Menon, 2003]. Pour

¹³ Le décret présidentiel 13303 signé le 22 mai 2003 décide l'immunité contre toute poursuite qui pourrait être engagée en vertu de la loi Américaine (le *Alien Torts Claims Act*, ATCA) contre les compagnies pétrolières américaines opérant en Irak. Ces menaces de poursuites, précise le décret "*constituent une menace anormale et extraordinaire contre la sécurité nationale et la politique étrangère des Etats-Unis et en conséquence je [Georges W. Bush, C.S.] de déclarer l'état d'urgence nationale* [c'est-à-dire de supprimer les possibilités d'utilisation de l'ATCA, C.S.] pour traiter de telles menaces" [Federal Register, Vol.68, n°102, 28 mai 2003].

¹⁴ Il ne faut pas se laisser submerger par des problèmes réels mais amplifiés par le spectacle médiatique. Le rapport annuel du Département de la défense consacré à la contribution des pays alliés à l'OTAN, reconnaît son importance, en particulier celle fournie par le Royaume-Uni et la France. Il écrit : "*Quoique la France ne participe pas à la structure de commandement militaire de l'Alliance, elle a constamment démontré sa volonté de s'engager dans des réponses collectives aux menaces communes*" , "Report on Allied Contributions to the Common Defense", Juin 2002, p.II-7.

l'heure, les pays membres de l'OTAN ont de façon solidaire, redéfini des objectifs qui soient à la hauteur des défis de la mondialisation. Ils l'ont transformé, au Sommet de Washington (1999) en un institution à vocation mondiale, loin de ses objectifs initiaux. En Afghanistan, les Etats-Unis ont associé des pays volontaires lors de la guerre, mais aujourd'hui, l'OTAN, en tant qu'organisation, fournit 90% des troupes de la force internationale d'assistance et de sécurité (ISAF) qui a officiellement pris la responsabilité en août 2003 [Defense News, 18 août 2003]. Ceci permet à l'alliance militaire transatlantique, en tant qu'organisation et plus seulement au travers de la participation de certains de ses pays membres, de mener sa première mission "hors-zone"¹⁵ depuis la création de l'OTAN (1949).

UN PROCESSUS AUTO-RENFORÇANT

Il est tout à fait possible d'afficher un scepticisme quant à la capacité de l'UE de développer vraiment une politique de défense commune. Les formules prudentes contenues dans le Traité de l'Union Européenne indiquent que les gouvernements ont pleinement conscience de l'ampleur des divergences et qu'ils sont très soucieux de maintenir leur prérogatives nationales. On ne peut pour autant pas sous-estimer le rôle joué par ces initiatives. Les avancées dans le domaine de la PESD, même modestes, ont en quelque sorte un caractère auto-renforçant pour plusieurs raisons. D'abord, elles fournissent une impulsion non négligeable au développement de la puissance militaire des Etats membres de l'UE, au moins de la Grande-Bretagne et de la France, les deux plus important d'entre eux, qui ont décidé une augmentation significative des dépenses militaires depuis le début de cette décennie. Elles se conjuguent avec les initiatives de coopération et de fusion prises par les groupes Européens de l'industrie de défense.

Ensuite, les progrès de la PESD permettent de développer des coopérations entre pays Européens qui seraient volontaires pour mener des interventions militaires sans devoir attendre que tous les autres pays s'y engagent¹⁶. Cette possibilité d'action donnée à un nombre limité de pays membres était réservée aux seuls domaines de la PESC (donc pas dans la défense proprement dite mais dans la sécurité). La préparation de la Constitution de l'UE fournit une occasion d'aller plus loin. Le dispositif du Traité d'Amsterdam qui exclut du domaine de la coopération renforcée¹⁷ "*les questions ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense*" (TUE, Titre V) est remplacé dans le *Projet de Traité instituant une Constitution pour l'Europe* par des "coopérations structurées" qui associeraient des Etats volontaires, y compris dans le domaine de la défense [Buffotot et alii, 2003, 35]. La montée en puissance militaire de l'UE se manifeste dans deux directions, le contenu des missions et les zones d'intervention. Sur le contenu de la PESD, la convergence avec les Etats-Unis est en train de s'établir sur les objectifs et les moyens de lutte contre le terrorisme, les armes de destruction massive et les "Etats faillis". Le haut représentant, M. Solana a proposé au sommet de Thessalonique (réuni sur le projet de constitution) que la "stratégie de sécurité" de l'UE ajoute ces objectifs aux missions de Petersberg et se dote de capacités organisationnelles nécessaires pour les mettre en œuvre [Solana, 2003]. Cette proposition est saluée comme un abandon de l'utilisation exclusive des outils non militaires de la "soft power" en matière de sécurité que sont l'aide économique, les pressions diplomatiques et commerciales, les

¹⁵ Le Sommet de Washington a ouvert la possibilité que l'OTAN intervienne désormais hors de la zone Europe pour laquelle l'Alliance avait été constituée en 1949.

¹⁶ Cette possibilité est conditionnée par l'absence d'opposition de la part des pays membres, qui peuvent par contre pratiquer l'"abstention constructive".

¹⁷ Cette disposition permet à certains pays membres de mener des actions communes en l'absence d'accord général (mais pas dans le cas où un pays de l'UE s'y oppose).

incitations [Everts, Kehohane, 2003] . Sur le plan des zones géographiques d'intervention militaire de l'UE, cette volonté de jouer un rôle plus ambitieux de l'UE est également avérée. En relation avec la déclaration du Sommet de l'OTAN de Washington (avril 1999) , l'UE a élargi le spectre de ses ambitions militaires. Depuis la conférence Européenne de novembre 2000 sur les engagements capacitaire militaires, la référence fréquente utilisée pour définir le rayon d'opérations militaires de l'Union Européenne est de 4000 kms, ce qui englobe l'Europe centrale et orientale, l'Afrique du Nord-ouest, la région du Caucase, et la partie occidentale de la Russie¹⁸. D'autres chercheurs considèrent que "*l'UE ne risque guère de devoir mener une intervention militaire significative à une distance très éloignée, au delà de son étranger proche : Caucase et Nord Caucase, Moyen-orient et Afrique*" [Howorth, 2000, 81] . Ce qui n'est déjà pas si mal...

Enfin, on attend des initiatives prises dans le domaine de la PESD, la création d'une "*culture européenne de la sécurité*" , qui comme l'indiquent les débats sur les questions les plus centrales, "*constituera un mélange de néoréalisme (force de réactions rapide musclée, sanctions et dissuasion nucléaire hypothétique), d'internationalisme libéral (aide au développement, incitations commerciales, assistance civile), d'universalisme moral (prévention des conflits) interventionnisme. Ceci fournira aux décideurs une panoplie sans égale de ressources qui leur permettra de s'attaquer à n'importe quel problème*" [Howorth, 2002, 105] . Cette gamme élargie de justifications données aux interventions militaires de l'UE permet aussi de concilier les positions assez contradictoires des pays membres de l'UE, les pays neutres (Irlande, Autriche, Suède, Finlande) abandonnant progressivement leur neutralité pour participer aux systèmes d'alliance et de sécurité (OTAN ou PESD) [Orban, 2003] .

L'élargissement de la doctrine élaborée par l'UE semble d'autre part connaître une autre importante transformation. Alors que Petersberg subordonnait l'intervention de l'UEO au Conseil de Sécurité de l'ONU, il semble que "*le TUE dans sa forme actuelle n'impose pas explicitement l'autorisation du Conseil de sécurité pour mener des opérations de gestion de crises*" . L'intervention de l'OTAN au Kosovo (1999) n'avait pas de mandat de l'ONU, elle fut pourtant soutenue par la plupart des pays Européens [Ortega, 2000] .

Pour les raisons expliquées, la stratégie de guerre préventive – du moins pratiquée unilatéralement par les Etats-Unis - demeure un point important de désaccord, même si les formules utilisées par le Haut représentant de l'UE peuvent s'en rapprocher¹⁹. En revanche, la convergence avec les Etats-Unis est en train de s'établir sur les objectifs et les moyens de lutte contre le terrorisme, les armes de destruction massive et les "Etats faillis". Le haut représentant, M. Solana a proposé au sommet de Thessalonique (sur le projet de constitution) que la "stratégie de sécurité" de l'UE ajoute ces objectifs aux missions de Petersberg et se dote de capacités organisationnelles nécessaires pour les mettre en œuvre . Ceci est interprété comme un abandon de l'utilisation exclusive sur les questions de sécurité, des outils pacifiques de la "soft power" que sont l'aide économique, les pressions diplomatiques et commerciales, les incitations [Everts, Kehohane, 2003] .

Les missions militaires qui engagent les pays de l'UE fixées par le Conseil de Feira sont de trois types : a) OTAN seule, b) UE utilisant les moyens de l'OTAN, c) UE seule. En juin 2003, pour la première fois, l'UE a conduit au Congo et à la demande des Nations unies une

¹⁸ De nombreuses opérations militaires engagées par l'UE dans les années récentes n'entrent pas dans ce rayon : le Golfe, Timor, Sierra Léone, Rwanda, et Afghanistan.

¹⁹ Cf "*Compte tenu du nouveau types de menaces, la première ligne de défense se situera souvent hors de nos frontières*" [Solana, juin 2003, P.11, version anglaise] .

intervention militaire, sous sa seule responsabilité, qui s'ajoutent aux 600 soldats présents en Bosnie. Il faut donc considérer que la présence de 1200 soldats (principalement français) marque la fin de la règle (non écrite) qui auto-limitait les interventions de l'UE dans son "étranger proche" (near abroad) (les 4000 kms de rayon autour de Bruxelles envisagé par le ministre Français de la défense M. Richard, le 22 septembre 2000) et qui vers le sud, s'arrêtait donc au Maghreb. L'opération Artémis de déploiement des troupes dans ces deux zones étant terminée le 1^{er} septembre, l'UE est à la recherche d'une mission où ses soldats pourraient être envoyés²⁰.

CONCLUSION

Ce papier a cherché à montrer qu'au delà des initiatives modestes prises dans le domaine de la PESD, une dynamique qui favorisait le développement du militaire sur le continent est créée. On peut sans difficulté souligner la contradiction entre les objectifs affichés par l'UE dans le domaine de la PESD et la force persistante des Etats (nations) qui la composent. D'une certaine manière, le domaine de la défense pose la question de la nature de la "forme Etat" qui émerge du processus d'intégration de l'UE qui n'est pas abordée ici [sur les dimensions institutionnelles de la construction de l'UE, voir Dehove, 1997, Lequenne 1998]. La création d'une monnaie unique a été un moment important du processus d'intégration Européenne. Monnaie *unique*, défense *commune*, on peut lire les différences substantielles dans les qualificatifs choisis. Mais les conclusions quant au "retard" de construction d'une défense qui pourrait être tirée de la comparaison ne seraient pas fondées. Les domaines de la monnaie (et de l'économie) et ceux de la défense sont distincts, bien que connexes, ils renvoient également à des fonctions différentes des Etats, et sont trop hâtivement regroupées sous le même adjectif "régalien". Plutôt que d'établir une comparaison entre les questions de monnaie et de défense, il est plus fructueux de mesurer la dynamique de développement de la défense (son caractère "auto-renforçant") qui est créée en Europe par les pays de l'UE et par les Etats-Unis (par exemple, mais pas seulement, par l'adhésion de pays de l'est de l'Europe à l'OTAN). Cette dynamique est indissociable des processus de la "mondialisation-réellement-existante", elle fournit des éléments de réponse à la question "*est-ce que les pressions impérialistes du capitalisme sont en train de s'affirmer avec force ?*" [Dunford, 2000, 167].

BIBLIOGRAPHIE (INCOMPLETE)

- Alliot-Marie, "France is Ready to Play its Role in Global Security", *Defense and Security*, hiver 2003
- Arrighi G., Silver B.J. "Conclusion" dans G. Arrighi G..et B.J Silver, *Chaos and Governance in the World System*, University of Minnesota Press, 1999,
- Bosserelle E., "Cycles économiques de longue durée et cycles de guerre : le retour d'un débat", dans C. Diebolt et J.L. Escudier, *La croissance économique dans le long terme*, L'Harmattan, Logiques économiques, 2002
- Boyer R., "Réformes des procédures européennes et croissance", dans P. Jacquet *et alii*, *Questions européennes*, Conseil d'Analyse Economique, 2000
- Buffotot P. Missiroli A., Deubner C. (rapporteurs) "Perspectives de la coopération renforcée dans l'Union Européenne", Rapport pour le Commissariat Général du Plan, 2003
- Cooper R., "The Post-Modern State", in M.Leonard, *Re-Ordering the World*, The Foreign Policy Centre, London, 2002

²⁰ Cf : "EU Force Seeks New Mission After Congo", *Defense News*, 8 septembre 2003.

Dehove M., 'L'Union Européenne inaugure-t-elle un nouveau grand régime d'organisation des pouvoirs publics et de la société internationale' ? , *L'Année de la régulation*, Economie, Institutions, Pouvoirs, Volume 1, La Découverte, 1997, , 11-84

Dumoulin, A., "La force de réaction rapide européenne et son articulation avec l'OTAN", dans J. Klein, P.Buffotot, N.Vilboux (Sous la direction de) *Vers une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense : défis et opportunités*, Economica, 2003

Dunford M., "Globalization and Theories of regulation" dans R.Palan (Editeur) , *Global Political Economy*, RIPE series, 2000

Ehrhart, "What model for CFSP ?" , *Chaillot Papers*, 55, octobre 2002,

Everts, S. Kehohane, D., "The European Convention and EU Foreign Policy : Learning from failure" , *Survival*, vol.45, n°3, Automne 2003

Freudenberg M.,1997

Gilpin R., *The Political Economy of International Relations*, Princeton University press, 1987, Princeton, NJ

Guttman R. "Les mutations du capital financier" , dans F. Chesnais (sous la direction de) *La mondialisation financière, Genèse, enjeux, conséquences*, Syros, Alternatives économiques, 1996

Heisbourg F. (avec d'autres contributions) , 'European Defence :Making It Work" , *Chaillot Papers*, 42, septembre 2000

Hirschman A.O., *National Power and the Structure of Foreign Trade*, University of California Press, 1945

Howorth J., 'The CSDP and the Forging of a European Culture' , dans Irondelle B. et Vennesson P., L'Europe de la défense : Institutionnalisation, européanisation', *Politique européenne*, n°8, automne 2002

Howorth, "L'intégration européenne et la défense : l'ultime défi" , *Chaillot Papers*, 43, novembre 2000

Jayasuriya, 4, 2003

Joxe A. , *L'empire du chaos, Les Républiques face à la domination américaine dans l'après-guerre froide*, La Découverte, 2002

Kennedy P. *Naissance et déclin des grandes puissances*, Petite Bibliothèque Payot, 1992[1987]

Klein J. , "Les chances et la signification d'une politique de défense européenne commune" , dans J. Klein, P.Buffotot, N.Vilboux (Sous la direction de) *Vers une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense : défis et opportunités*, Economica, 2003

Laïdi, Z., . Lamy P., "La gouvernance, ou comment donner sens à la mondialisation".dans Jacquet P., Pisany-Ferry J., Tubiana L., *Gouvernance mondiale*, Conseil d'Analyse économique, 2002

Lequenne C., "Comment penser l'Union Européenne ?" , dans M.C. Smouts (sous la direction de) *Les nouvelles relations internationales, Pratiques et théories*, Presse de Science Po, 1998

Manfield E.D., *Power, Trade and War*, Princeton University Press, 1994

Menon R., "The End of Alliances" ,, 2003

Michalet, C.A. "Qu'est-ce-que la mondialisation ?" , *La Découverte*, 2003,

Mjøset L., 'Les significations historiques de l'Européanisation' , *L'Année de la régulation*, Economie, Institutions, Pouvoirs, Volume 1, La Découverte, 1997, 85-128

Murphy C.N., *International Organization and Industrial Change, Global Governance since 1850*, Oxford University Press, , 1994,

Orban F., "La neutralité et ses conséquences sur la défense commune européenne", dans J. Klein, P.Buffotot, N.Vilboux (Sous la direction de) *Vers une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense : défis et opportunités*, Economica, 2003, .

Ortega, "L'intervention militaire et l'Union Européenne, mars 2001, 2001

van der Pijl, K., *Transnational Classes and International Relations*, The Ripe Series, Routledge, 1998,

Plihon D. "Déséquilibres mondiaux et instabilité financière : la responsabilité des politiques libérales,dans F. Chesnais (sous la direction de) *La mondialisation financière, Genèse, enjeux, conséquences*, Syros, Alternatives économiques, 1996

Quinlan J.P., *Drifting Apart or Growing Together? The Primacy of the Transatlantic Economy*, Washington D.C., : Center for Transatlantic Relations, 2003

Rutten M. , *Chaillot Papers*, 42, septembre 2000

Sandholz W., Borrus M., Zysman J., Conca K., Stowsky J., Vogel S., Weber S., *The Highest Strakes,The Economic Foundations of the Next Security System*, Oxford University Press, 1992

Schméder Geneviève, "Défense, Sécurité, Régulation" , *La lettre de la régulation*, n°37,juin 2001.

Scholte, J.A., "Société civile et gouvernance mondiale" , dans Jacquet P., Pisany-Ferry J., Tubiana L., *Gouvernance mondiale*, Conseil d'Analyse économique, 2002

Serfati C., Production d'armes, croissance et innovation, Economica, Paris, 1995

Serfati C., a) *La mondialisation armée*, Textuel, Paris, 2001

Serfati C.b) - "Une bourgeoisie mondiale pour un capital financier mondialisé ?" dans (ouvrage collectif) *"La bourgeoisie: Classe dirigeante d'un nouveau capitalisme"*, Syllepse, 2001

Serfati C., a) "Coopération européenne et intégration transatlantique des industries d'armement : le cas de l'aéronautique" dans J. Klein, P.Buffotot, N.Vilboux (Sous la direction de) *Vers une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense : défis et opportunités*, Economica, 2003

Serfati C., b) (Direction de), *Regards critiques sur la mondialisation* , Editions Octares, 2003

Serfati C., c) "La défense, un bien public mondial ?" , dans C; De Block et Delas O., (éditeurs) , *Le bien commun comme réponse politique à la mondialisation*, Bruylants, Bruxelles, (à paraître fin 2003)

SIPRI 2002 Yearbook, Oxford University Press, 2003

Sloan S.R.; "The United States and European Defence" , *Chaillot Papers*, n°39, avril 2000

Solana J. , "A Secure Europe in a Better World" , *European COUncil*, Thessaloniki, 20/06/2003

Thompson W.R., "Phases of the Business Cycle and the Outbreak of War, *International Studies Quarterly*, vol.26, n°2, June 1982

Todd, E., *Après l'empire, Essai sur la décomposition du système américain*, Gallimards, 2002,

¹ Cf'l'IEDS continuera à se développer à l'intérieur de l'OTAN [...] et permettra aux alliés Européens d'apporter une contribution plus cohérente et plus efficace aux missions et activités de l'alliance" . [1990, §30].